

## LA TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE

### Pourquoi une transcription phonétique ?

L'orthographe française a été fixée pour l'essentiel, après bien des hésitations, par les grammairiens de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Il fallait alors, notamment avec l'invention de l'imprimerie, mettre un peu d'ordre dans l'écriture. Ainsi l'alphabet latin, utilisé pour le français écrit, comprenait 6 voyelles, alors que l'évolution de la langue orale conduit à distinguer (dans un usage devenu rare) 16 voyelles aujourd'hui. Mais le désir de rapprocher l'écrit de l'oral était contrarié par le désir aussi légitime de renforcer les liens graphiques avec la langue mère, le latin : ainsi a-t-on corrigé *tens* en *temps* à cause de *tempus*, *doi* en *doigt* à cause de *digitum*. La langue orale a continué d'évoluer alors que les graphies se sont stabilisées en gardant de nombreuses traces de l'étymologie latine. L'écart entre le code écrit et le code oral n'a cessé de se creuser, le second ne pouvant être déduit du premier ; d'où la nécessité de noter la prononciation. D'anciens dictionnaires de langue (tels le *Dictionnaire général* vers 1900, ou le premier *Grand Robert*) avaient fait des tentatives de notation de « prononciation » en translittérant le mot à l'aide d'une orthographe simplifiée qui variait d'un ouvrage à l'autre.

On a choisi dès 1964 de donner une prononciation avec les signes de l'Association internationale de phonétique ou API, utilisés par les phonéticiens (le sigle API désigne souvent l'alphabet lui-même). Le programme de l'API est simple mais ambitieux. Il se propose de faire correspondre un symbole à chaque son distinctif, dans une langue donnée, de telle sorte qu'un même son soit noté par le même symbole et qu'un symbole corresponde toujours au même son. L'alphabet de l'API est aujourd'hui adopté internationalement.

Le *Petit Robert* a fait l'objet d'une révision intégrale de la phonétique en 1993. Une comparaison avec le *Petit Robert* de 1967 permet d'évaluer le chemin parcouru tant sur le plan de l'**évolution de la prononciation** que sur celui des **principes théoriques** qui ont guidé notre travail. La comparaison nous a permis de constater que certains points du système phonétique français étaient stables et d'autres en mutation. De même que l'enrichissement du vocabulaire donne l'image d'une langue vivante, de même le réajustement de certaines prononciations selon l'usage actuel peut sensibiliser le lecteur du dictionnaire aux tendances évolutives des sons du français.

### TENDANCES DANS L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DES SONS

#### Les semi-consonnes

La **syllabation** a une influence sur la prononciation dans différents cas. Pour éviter le hiatus, en général les voyelles les plus fermées du français [i], [y], [u], suivies d'une voyelle prononcée, ne sont pas syllabiques et donc se comportent comme des consonnes. Ainsi on prononce *su* [sy] mais *suie* [sui], *pie* [pi] mais *pied* [pje], *fou* [fu] mais *fouet* [fwɛ]. Cette variation consonantique, qui est automatique chez les Parisiens, n'est pas toujours perçue et, de plus, elle tend à se produire moins systématiquement. On entend actuellement *muette* [myɛt] et non [mɛt] ou *fluide* [fliɛd]. Nous avons cependant transcrit ces mots selon l'ancien usage, en maintenant une règle dont l'application est assez flottante, mais qui aide à maintenir l'opposition entre *pied* [pje] et *piller* [pije] ainsi que la prononciation [wa] du digramme *oi*.

La syllabation se manifeste aussi pour isoler par analyse les éléments savants d'un mot : *bio/type* [bjotip] mais *bi/oxyde* [biɔksid].

**Le e instable**

Nous avons souvent maintenu un [(ə)] en syllabe initiale des mots afin de distinguer les cas où ce *e* instable peut tomber (ex. *petit* [p(ə)ti], *nous gelons* [ʒ(ə)lɔ̃], de ceux où il ne tombe jamais (*belette* [bɛlət], *nous gelions* [ʒəljɔ̃]). Nous l'avons toutefois supprimé lorsqu'il figurait entre parenthèses à la fin des mots terminés par deux consonnes prononcées (ex. *porte* qui était transcrit [pɔʁt(ə)]); nous prenions alors en compte la prononciation du mot en discours. Mais actuellement, la prononciation de ce *e* instable dépend moins de sa place dans l'énoncé et on entend souvent dire *une porte fermée* [ynpɔʁtferme].

**Les liaisons**

Le problème posé par les liaisons ressemble à plus d'un titre à celui de *e* instable. On peut distinguer les liaisons obligatoires (déterminant + nom : *un homme* [œ̃nɔm], *un grand homme* [œ̃grɑ̃tɔm] ou pronom + verbe : *ils ont* [ilzɔ̃], *ils en ont* [ilzɑ̃nɔ̃], *nous nous en allons* [nunuzɑ̃nalɔ̃]), les liaisons « interdites » (principalement nom au singulier + adjectif : *l'enfant adorable* [lɑ̃fɑ̃ɑdɔʁabl] et les liaisons facultatives principalement après les verbes : *il chantait une chanson* [ilʃɑ̃tɛ(t)jɑ̃ʃɑ̃sɔ̃] ou après les noms au pluriel : *des enfants adorables* [dezɑ̃fɑ̃(z)ɑdɔʁabl]). Comme pour le *e* instable, la liaison facultative joue un rôle important en tant qu'indice du registre plus ou moins familier du discours ; jongler avec la liaison comme avec le *e* instable marque l'aisance du locuteur face aux usages multiples de la langue. Il n'y a qu'à écouter les hommes politiques pour sentir comment ils jouent de la liaison facultative ; ils la suppriment quand ils veulent créer une connivence avec les journalistes ou le public, et ils la maintiennent quand ils veulent donner plus de poids à leur dire. Une personne qui fait trop de liaisons facultatives risque d'avoir l'air emprunté, et celle qui fait une liaison « interdite » (ou absente) risque de se disqualifier aux yeux de ses interlocuteurs. La tendance du français commun dans la conversation est de s'en tenir aux liaisons obligatoires même si la maîtrise des liaisons facultatives est souvent souhaitable dans des registres de langue soutenue. Nous avons indiqué à l'intérieur de l'article certaines liaisons obligatoires surtout dans le cas des nasales, car la liaison se fait avec ou sans dénasalisation (ex. *bon anniversaire* [bɔ̃nanivɛʁsɛʁ] mais *aucun ami* [okœ̃namɪ]), et aussi dans certains syntagmes en voie de lexicalisation (ex. *de but en blanc* [dəbytɑ̃blɑ̃]).

Un cas de non liaison : **le h dit aspiré**.

Traditionnellement, il y a élision et liaison devant les mots commençant par une voyelle ou par un *h* muet (*l'eau* [lo], *les eaux* [lezɔ]; *l'habit* [labi], *les habits* [lezabi]).

En revanche, devant les mots (le plus souvent d'origine germanique) commençant par un *h* dit aspiré (noté [ʰ] dans les entrées du dictionnaire), on ne fait ni élision, ni liaison (*le haut* [lɔ], *les hauts* [lɔ]). Pour éviter de confondre *haut* et *eau* dans le discours, *haut* est transcrit [ʰo].

Cette marque [ʰ] a été étendue à des mots devant lesquels on ne fait ni liaison ni élision, en particulier les noms de nombre (*onze* [ʰɔ̃z]) et beaucoup de mots commençant par la lettre *y* suivie d'une voyelle prononcée, car le début de ces mots est perçu comme une consonne (*yaourt* [ʰjɑʁt]). Ainsi *hiéroglyphe* a été transcrit [ʰjɛʁɔ̃glif] malgré son origine grecque, à cause du son [j] initial qui favorise l'absence de liaison.

**Consonnes doubles ou géménées**

Une tendance à la simplification des géménées apparaît nettement. Ainsi, dans la préface du *Petit Robert* de 1967, nous disions des géménées : « Elles se prononcent presque toujours dans certains mots savants ou étrangers et à l'articulation d'un préfixe avec un radical (*illégal*). » Une comparaison des transcriptions de ces mots fait apparaître que beaucoup de géménées, autrefois considérées comme obligatoires, ont été notées comme facultatives ou bien supprimées. C'est dans les mots à préfixe non modifiable que les

géménées résistent le mieux, ainsi dans *interrègne* [ĕ̃tĕrɛ̃ɛ̃] plutôt que dans *irresponsable* [i(ɾ)ɾɛspɔ̃sabl].

### Consonnes muettes

On constate une tendance à prononcer des consonnes écrites autrefois considérées comme **consonnes muettes**. Selon l'usage de plus en plus fréquent, nous avons noté une consonne à la fin d'un certain nombre de mots (*but* [by(t)]) et même parfois à l'intérieur de certains mots (*dompteur* [dɔ̃(p)tœ̃ɛ̃]). La prononciation de ces consonnes est néanmoins toujours considérée comme abusive par les puristes et par certains pédagogues. Dans ce cas, l'influence de l'orthographe est déterminante.

### Évolution du système vocalique

Si l'on s'en tenait à noter la prononciation commune aux francophones, on aurait noté un seul son (*archiphonème*) pour les « voyelles à deux timbres », par exemple E pour regrouper [e] et [ɛ], A pour [a] et [ɑ], O pour [o] et [ɔ] et OE pour [ø] et [œ] et même [ə]. Cette notation réduirait le système vocalique du français à 10 voyelles au lieu de 16. Mais la prononciation standard (notamment à Paris) conserve encore les oppositions e/ɛ (ex. *épée/épais*) et o/ɔ (ex. *saute/sotte*).

Pour les personnes faisant une différence entre [e] (fermé) et [ɛ] (ouvert) en syllabe finale de mot, l'usage est de généraliser une prononciation [ɛ] pour la graphie -ai. Ainsi *j'ai*, *quai*, *gai* autrefois prononcés avec [e] ont tendance à se prononcer [zɛ], [kɛ], [gɛ]. De même, le futur et le passé simple des verbes en -er ont tendance à se prononcer avec [ɛ] comme le conditionnel et l'imparfait (ex. : *je chantai* [ʃātɛ] et *je chanterai* [ʃātɛɾ]). Quant à l'opposition ø/œ (ex. *jeûne/jeune*), elle se maintient surtout grâce à l'alternance masculin/féminin du type *menteur* [mātœ̃ɛ̃], *menteuse* [mātœ̃z]. Tous ces faits nous ont conduits à garder le système vocalique du français avec 16 voyelles.

Si la prononciation d'Île-de-France est généralement considérée comme une prononciation de référence (à tort ou à raison), un accent trop « parisien » est au contraire considéré comme populaire ou archaïque. Ainsi l'ancienne prononciation des mots en -ation [asjɔ̃] nous a semblé vieillie, nous avons donc noté [asjɔ̃] (ex. *éducation* [edykasjɔ̃]). L'ancienne prononciation parisienne *gare* [gɑ̃ɾ], ressentie comme populaire, a été éliminée et là aussi nous avons noté un [ɑ].

Cette évolution nous a amenée à reconsidérer certaines de nos positions sur l'**homonymie** et à envisager comme de possibles homonymes (notés HOM. poss. dans la rubrique finale) de nouvelles unités :

1) Des mots ne se distinguant que par les voyelles [a] et [ɑ] ou [ɛ] et [œ] prononcées de façon identique par beaucoup de Français (ex. *ta* et *tas* ; *brin* et *brun*).

2) Des mots ne se distinguant que par les voyelles [e] et [ɛ] et même [o] et [ɔ] en syllabe non finale de mot (ex. *pêcheur* et *pêcheur* ; *méson* et *maison* ; *chauffard* et *schofar*).

Dans cette révision des homonymes, nous avons mis en relation certaines formes verbales conjuguées qui pourraient être confondues à l'oral. Ainsi le verbe *savoir* est rapproché des verbes *saurer*, *suer* et *sucer* par l'intermédiaire de formes fléchies homophones, et pour certaines formes, les verbes *allaïter* et *haleter* ont une prononciation commune (ex. [ɛlaɛt] pour *elle allaite* ou *elle halète*).

## CHOIX DE PRÉSENTATION DE LA PHONÉTIQUE

Dans le cas de réalisations phonétiques multiples, nous avons choisi de noter une seule des variantes possibles, de préférence la plus conforme à

la prononciation récente des locuteurs urbains éduqués d'Île-de-France et de régions voisines, en espérant ne pas choquer les utilisateurs d'usages plus anciens, ruraux ou de régions où subsiste soit un bilinguisme, soit l'influence d'une autre langue ou de dialectes (par ex. Occitanie, Bretagne, Alsace...). La prononciation effective du français langue maternelle en Belgique et en Suisse pose des problèmes similaires. En revanche, les usages de français hors d'Europe relèvent de problématiques différentes.

Il y a cependant une exception à cette préférence pour la transcription unique : les emprunts. Entre la prononciation proche de la langue d'origine et une prononciation totalement francisée, coexiste toute une gamme de prononciations intermédiaires. En général, nous avons mis en première position la prononciation la plus « francisée », suivant ainsi l'usage du plus grand nombre et les recommandations officielles d'intégration des mots étrangers au système français. Les pluriels des emprunts ont souvent été mentionnés à l'intérieur des articles. Nous avons renoncé à indiquer la prononciation correspondante, en particulier pour le -s final des emprunts à l'anglais ou à l'espagnol. Une transcription normative justifierait que l'on note le s du pluriel, mais pour les emprunts la tendance actuelle est de traiter ces mots « à la française », c'est-à-dire de ne plus prononcer le -s final. Ainsi il semble qu'on prononce actuellement *des jeans* plus souvent [dʒin] que [dʒins].

Parfois un mot comporte plusieurs formes graphiques qui peuvent aussi correspondre à plusieurs formes phonétiques. Dans un souci d'harmonisation de l'orthographe et de la prononciation, il aurait été souhaitable d'assortir chaque orthographe de la prononciation qui lui correspondait le mieux. Mais, à cause d'une certaine indépendance du code oral par rapport au code écrit, cela n'a pas toujours été possible. Parfois, nous avons présenté des entrées différentes assorties chacune de sa prononciation, mais ailleurs, nous avons noté toutes les variantes phonétiques au premier mot en entrée.

La transcription phonétique est systématique pour toutes les entrées. Cependant, il est inutile, et même peu réaliste de transcrire les éléments, car leur prononciation varie souvent selon les mots. De plus, quand certains dérivés constitués selon les principes de dérivation usuels en français ont été traités à l'intérieur d'un article, nous n'avons pas jugé utile de les transcrire : ainsi l'entrée *glaciologie* ayant été transcrite, nous n'avons pas donné la prononciation de *glaciologue* dont la terminaison est identique à celle de *cardiologue*, selon un modèle régulier.

Aliette LUCOT-SARIR

N. B. Les évolutions ici décrites pour la période 1967-1993 n'ont fait que se poursuivre et s'amplifier, sans exiger une nouvelle transcription.